



## NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

*Sommaire :*

- I. Le cadre général*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques*

<b>I. Le cadre général</b>
----------------------------

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Louvil.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif sera présenté au Conseil municipal le 6 avril 2022.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux Louvilloises et aux Louvillois ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil départemental, de la Région et des différents financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements aux agents de la ville et les dépenses dites à « caractère général » ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les équipements nouveaux et biens de longue durée.



## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

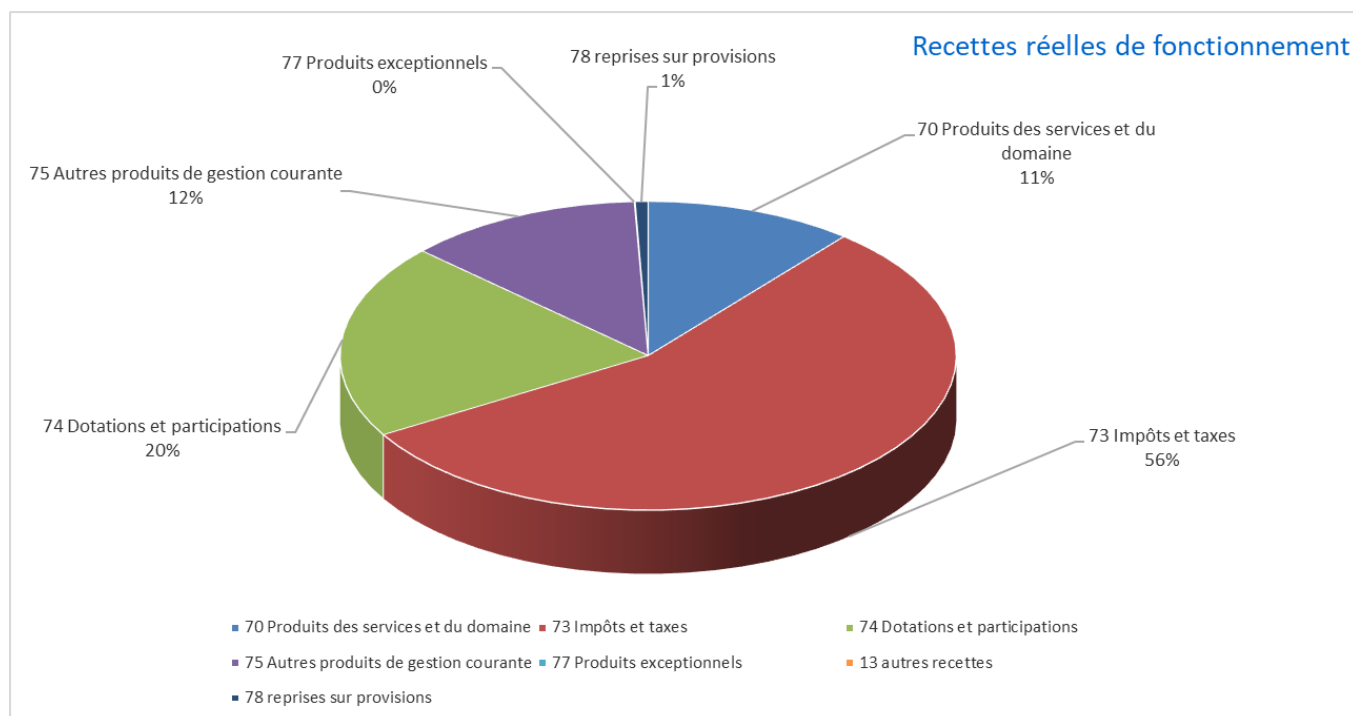
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### b) Les recettes

Pour la commune de Louvil : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, location de salle, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, ... Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2022 sont estimées à 494 051 €uros.

chapitre	recettes réelles de fonctionnement	BP 2022
70	Produits des services et du domaine	54 810,00 €
73	Impôts et taxes	277 240,00 €
74	Dotations et participations	102 218,00 €
75	Autres produits de gestion courante	62 000,00 €
77	Produits exceptionnels	200,00 €
13	autres recettes	
78	reprises sur provisions	3 397,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>499 865,00 €</b>



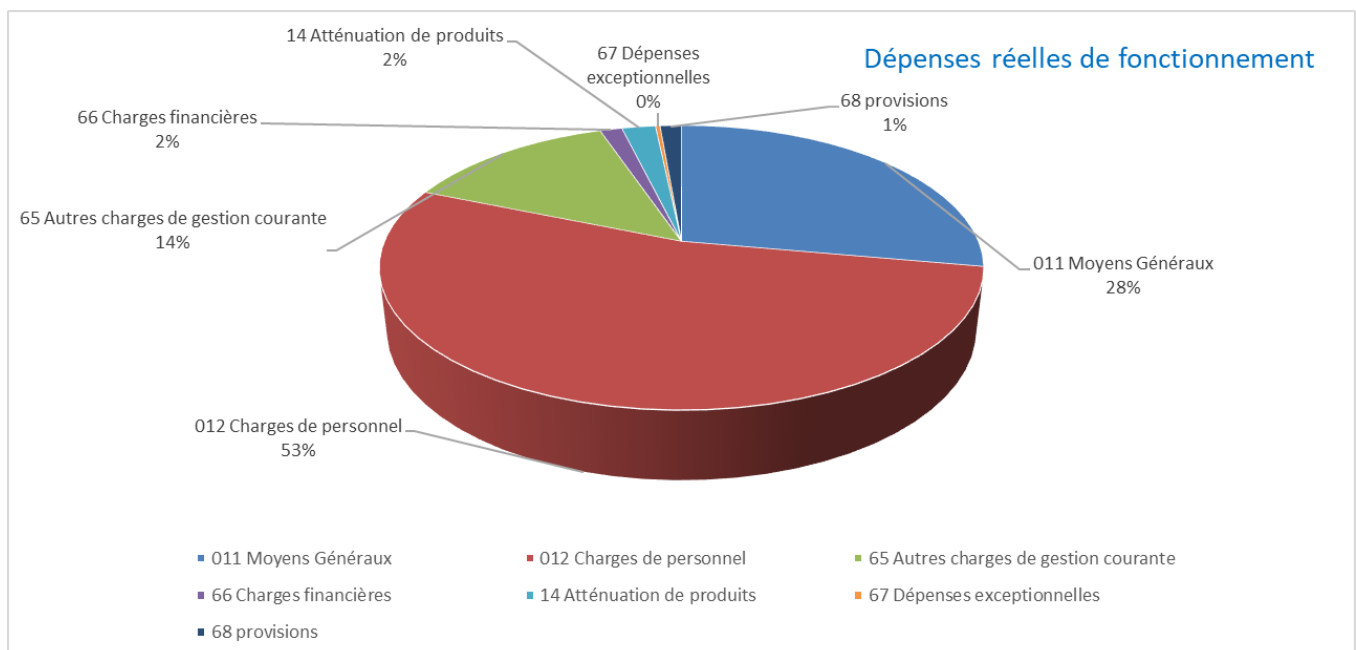


### c) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par les traitements du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 représentent 516 879 € :

chapitre	dépenses réelles de fonctionnement	BP 2022
011	Moyens Généraux	143 887,00 €
012	Charges de personnel	276 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	70 001,00 €
66	Charges financières	7 305,00 €
14	Atténuation de produits	11 111,00 €
67	Dépenses exceptionnelles	1 500,00 €
68	provisions	7 076,00 €
TOTAL		516 880,00 €



**d) Présentation succincte des principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement**

chap.	dépenses réelles de fonctionnement	BP 2022	chap.	recettes réelles de fonctionnement	BP 2022
011	Moyens Généraux	143 887,00 €	70	Produits des services et du domaine	54 810,00 €
012	Charges de personnel	276 000,00 €	73	Impôts et taxes	277 240,00 €
65	Autres charges de gestion courante	70 001,00 €	74	Dotations et participations	102 218,00 €
66	Charges financières	7 305,00 €	75	Autres produits de gestion courante	62 000,00 €
14	Atténuation de produits	11 111,00 €	77	Produits exceptionnels	200,00 €
67	Dépenses exceptionnelles	1 500,00 €	13	autres recettes	
68	provisions	7 076,00 €	78	reprises sur provisions	3 397,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>			<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		
516 880 €			499 865,00 €		

**e) La fiscalité :**

Les taux des impôts locaux pour 2022 (inchangés Vs 2021) :

- Taxe foncière sur le bâti : 31,69 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 50,44 %

**f) Les dotations de l'Etat**

Dotation Générale de Fonctionnement	montant annuel	évolution p/r n-1
2022	49 195,00 €	3,41%
2021	47 572,00 €	2,42%
2020	46 447,00 €	-0,30%
2019	46 587,00 €	



**III. La section d'investissement**

**a) Généralités**

Le budget d'investissement permet l'achat des biens durables de la commune, biens qui viennent enrichir son patrimoine.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales liées à l'urbanisme, à l'aménagement ou encore à la récupération de la TVA des achats d'investissement de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux travaux de voirie pour la sécurisation de la rue Marga ...).

**b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

CHAP.	DEPENSES	BP 2022
21 Immobilisations corporelles	Terrains nus	21 000,00 €
	Plantations d'arbres et d'arbustes	780,00 €
	autres agencements et aménagements	
	Hôtel de Ville	2 900,00 €
	bâtiments scolaires	9 600,00 €
	équipement du cimetière	
	autres bâtiments publics	96 386,00 €
	immeubles de rapport	550,00 €
	installations générales, agencements	7 248,29 €
	Réseaux de voirie	250,00 €
	installations de voirie	128 394,27 €
	autres réseaux	
	autre matériel et outillage d'incendie et	
	Matériel roulant	
	autre matériel et outillage de voirie	
	autres installation, matériel et outillage	8 700,00 €
	matériel de bureau et matériel	1 486,00 €
mobilier	4 500,00 €	
autres	7 116,00 €	
	<b>SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>288 910,56 €</b>

20 Immobilisations incorporelles	Frais doc. Urbanisme et numérisation	4 515,00 €
	Frais d'études	7 440,00 €
	<b>SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLE</b>	<b>11 955,00 €</b>

16 Emprunts	Emprunt en euros	38 333,32 €
	Dépôts et cautionnements reçus	
	<b>SOUS TOTAL EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>38 333,32 €</b>

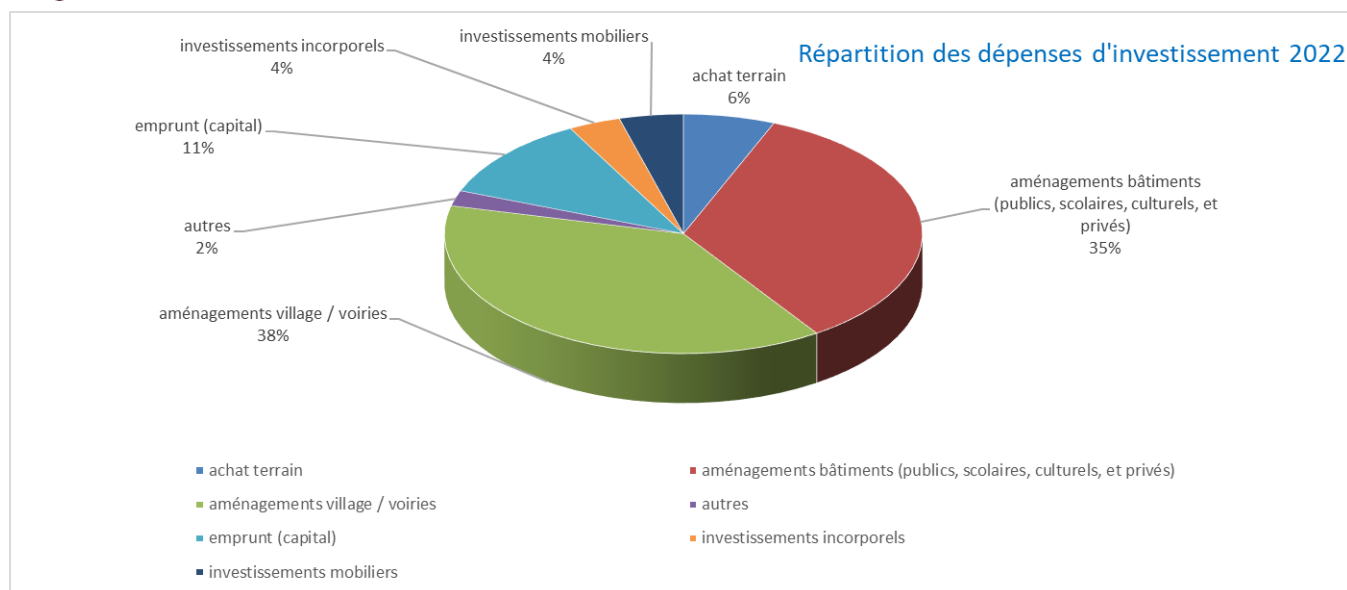
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	
<b>339 198,88 €</b>	

CHAP.	RECETTES	BP 2022
10 Dotations, fonds divers et réserves	FCTVA	29 000,00 €
	Taxe d'aménagement	15 146,00 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €
13 Subventions	Etat et établissements nationaux	35 698,81 €
	Régions	
	départements	38 077,00 €
	GFP de rattachement	
16 Emprunts	Amendes de police	
	Dépôts et cautionnements reçus	

<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	
<b>117 921,81 €</b>	

Solde d'exécution n-1	162 244,79 €
Virement de la section de fonctionnement	59 032,28 €

<b>TOTAL</b>	
<b>339 198,88 €</b>	
<i>INCLUANT solde n-1 et virement de la section de fonctionnement</i>	



#### **d) Les subventions d'investissement**

Les subventions attendues pour 2022 concernent principalement les travaux de voirie de la rue du Chêne.

D'autres demandes d'aides financières ont été demandées, notamment pour la rénovation de l'église, les dossiers sont en cours d'instruction.

#### **e) Les recettes financières d'investissement**

A date, le montant exact du FC TVA n'est pas connu, il s'agit donc d'une évaluation selon les dépenses d'investissement intervenues en 2021 (versement selon N-1).